



D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document à cet effet, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-05-240 MISE À JOUR DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

ATTENDU QU'un programme de pérennité concernant les autocommutateurs doit être lancé pour la remise en redondance du système téléphonique de la Ville, pour corriger les limitations vécues avec le télétravail et de le rendre compatible aux logiciels sur le marché;

VU la recommandation du Service des finances et de l'informatique de réaliser le projet de renouvellement du système téléphonique;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le remplacement et la modernisation du système téléphonique, pour la somme maximale de 85 000 \$, taxes comprises;

D'autoriser une affectation de 85 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté dédié aux équipements TI, pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

**2021-05-241 NOMINATION AU POSTE D'AGENTE AU SOUTIEN INFORMATIQUE AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une agente au soutien informatique au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

DE nommer M<sup>me</sup> Sylvie Carrière au poste d'agente au soutien informatique au Service des finances et de l'informatique avec une période d'essai de 120 jours travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Carrière à ce poste soit prévue vers le 10 mai 2021;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Sylvie Carrière soit fixée à la classe 8, échelon 2, de la grille salariale prévue à l'annexe « B » de la convention collective du Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield et que ses conditions de travail soient celles prévues à ladite convention collective en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2021-05-242      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.  
POUR LA GESTION DU COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR DU PARC  
DELPHA-SAUVÉ ET DE LA PLAGE DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-  
TIMOTHÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite confier à un organisme du milieu l'opération du complexe aquatique du parc Delpha-Sauvé et de la plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion du complexe aquatique extérieur du parc Delpha-Sauvé et de la plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est                                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. relatif à la gestion du complexe aquatique extérieur du parc Delpha-Sauvé et de la plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, pour une période débutant à la signature du protocole et se terminant le 31 décembre 2021, pour un montant maximum de 427 718 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2021-05-243      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.  
RELATIF À LA GESTION ET L'ANIMATION DES CAMPS DE JOUR**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'animation des camps de jour;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. relatif à la gestion et l'animation des camps de jour pour :

- les enfants de 5 à 12 ans (camps de jour – régulier);
- les enfants de 5 à 12 ans (accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques);
- les enfants de 4 ans (maternelle 4 ans complétée);

pour la période estivale se terminant le 15 octobre 2021;

D'accorder à la Cité des Arts et des Sports inc. un montant maximum de 250 000 \$ pour ce service;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de période de questions.

### **2021-05-244 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 17 h 55, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 3 mai 2021.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière